



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Grèce

Question écrite n° 86221

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur les causes initiales de la crise grecque. La crise grecque ébranle la construction de l'Europe jusqu'au tréfonds de ses fondements. Elle a provoqué, au-delà de la question de l'euro, une zizanie politique entre les États européens grandement préjudiciable à l'esprit européen. À l'origine de cette crise est l'insincérité des comptes macro-économiques de la Grèce qui ont été maquillés à l'évidence grâce au concours actif d'une banque américaine. Le coût de l'aide à la Grèce pour les contribuables français s'élève désormais à près de 70 milliards d'euros et aggrave d'autant la dette publique française. Il lui demande en conséquence s'il entend porter plainte contre cette banque américaine et ses dirigeants afin qu'ils assument financièrement leurs fautes.

Texte de la réponse

La Grèce a connu en 2010 une grave crise économique. Cette crise était non seulement liée aux contrecoups d'une crise financière mondiale sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, mais aussi à des facteurs internes. A cet égard, le rôle de la banque Goldman Sachs a souvent été mis en avant et continue de faire débat, notamment en Grèce et aux Etats-Unis. Depuis 2010, trois plans d'assistance financière ont été conclus avec la Grèce. C'est dans ce cadre que plusieurs instruments européens d'assistance financière, notamment le mécanisme européen de stabilité (MES), ont pu être activés. Par ailleurs, si des divergences ont pu émerger entre les Etats membres sur la façon de répondre au défi posé par la Grèce, des compromis ont pu, à chaque fois, être élaborés collectivement. A cet égard, la France a beaucoup œuvré pour que les discussions prennent en compte les principes clairs de solidarité et de responsabilité, dans le respect des règles fixées et des engagements souscrits par tous les Etats membres. C'est l'action de la France et du Président de la République, en étroite coopération avec l'Allemagne, qui a permis d'assurer le maintien de la Grèce dans la zone euro et de préserver, ce faisant, l'intégrité de la zone euro. L'accord du 20 août 2015 pour la conclusion du troisième plan s'inscrit pleinement dans cette ligne, en traçant un chemin avec la Grèce qui sera, certes, exigeant, mais qui lui redonne une perspective positive. A cet effet, la Grèce bénéficiera dans les trois prochaines années d'une assistance pouvant aller jusqu'à 86 Mds€ sous la forme de prêts, débloqués au titre du mécanisme européen de stabilité, mais devra, en contrepartie, respecter des engagements ambitieux, en matière de réformes et de privatisations, et assurer un retour vers une trajectoire budgétaire soutenable. La France restera mobilisée pour la réussite de ce plan, la solidarité avec la Grèce et l'intégrité de la zone euro.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86221

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5656

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 55